

MERCREDI 22 FÉVRIER 2012

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Politique](#) > [Ville de Québec](#) > **Amphithéâtre - Québec minimise les risques**

Amphithéâtre - Québec minimise les risques

Le projet pourrait coûter plus cher que prévu, reconnaît Sam Hamad

La Presse canadienne 22 février 2012 Ville de Québec



Photo : Agence Reuters Mathieu Bélanger

Le maire Régis Labeaume et le chef de la direction de Quebecor Pierre Karl Péladeau lors de l'annonce, en mars 2011, du partenariat entre la Ville et l'entreprise pour la gestion du nouvel amphithéâtre.

Québec — Le ministre responsable de la région de Québec, Sam Hamad, a reconnu hier qu'il y a un risque de dépassement de coûts dans le projet d'amphithéâtre du maire Régis Labeaume.

M. Labeaume a annoncé lundi qu'il s'adjoignait les services d'un conseiller spécial afin de déterminer les choix à faire pour respecter le budget de 400 millions \$. M. Hamad, qui a répété la semaine dernière que le gouvernement n'investira pas plus de 200 millions \$ dans le projet, a salué hier la nomination de Claude Rousseau à ce poste. «On travaille tous ensemble pour voir à ce que les budgets vont être respectés, a-t-il dit lors d'un point de presse. C'est-à-dire qu'il y a des

indications qu'il y a un dépassement de coûts, maintenant il faut travailler ensemble pour régler ce problème-là.»

M. Hamad a cependant tenté de se faire rassurant, en affirmant qu'il est plus facile de faire des ajustements avant le début de la construction de l'édifice. «C'est un grand défi, il n'y a pas de doute, a-t-il dit. L'avantage actuellement que nous avons dans la région de Québec, c'est que le projet n'est pas bâti. Quand vous êtes en construction, c'est plus difficile d'apporter des modifications.»

Le chiffre de 550 millions \$ circule depuis quelques jours, mais n'a pas été confirmé par la Ville de Québec. L'administration municipale a cependant annoncé la semaine dernière qu'elle étudiait la possibilité d'opter pour un nouveau terrain, après avoir découvert des coûts imprévus de 30 à 40 millions \$ pour la décontamination du site retenu initialement.

En marge d'une annonce philanthropique de Quebecor, hier, M. Hamad a minimisé le fait qu'une agence gouvernementale, Infrastructure Québec, avait déclaré en octobre 2010 que le calcul des coûts de 400 millions \$ comportait une marge d'erreur de 75 %.

Selon le ministre, il ne s'agissait que d'une catégorie d'estimation. À l'Assemblée nationale, juste avant une réunion des députés libéraux, la présidente du Conseil du trésor Michelle Courchesne a affirmé que le processus auquel participera M. Rousseau vise à établir avec précision les coûts, sans dépassements «exagérés».

«C'est normal, quand on a une étude de besoins, qu'on puisse mettre le prix sur chacun de ces besoins en dollars actuels pour ensuite faire les bons choix et ne pas avoir de mauvaises surprises, ne pas se retrouver avec des dépassements de coûts exagérés, a-t-elle dit. [...] Ce n'est pas vrai que c'est un projet qui est incontrôlé et incontrôlable.»

Plus tôt, en marge du même événement, le président et chef de la direction du conglomerat Quebecor, Pierre Karl Péladeau, a pour sa part déclaré qu'il avait reconstruit M. Labeaume hier matin afin de discuter des coûts du projet. «On a beaucoup de travail encore à faire, a-t-il dit. Il faut rentrer dans le détail des chiffres qui ont été présentés relativement récemment. Pour l'instant, il serait prématuré de tirer

quelque conclusion que ce soit.»

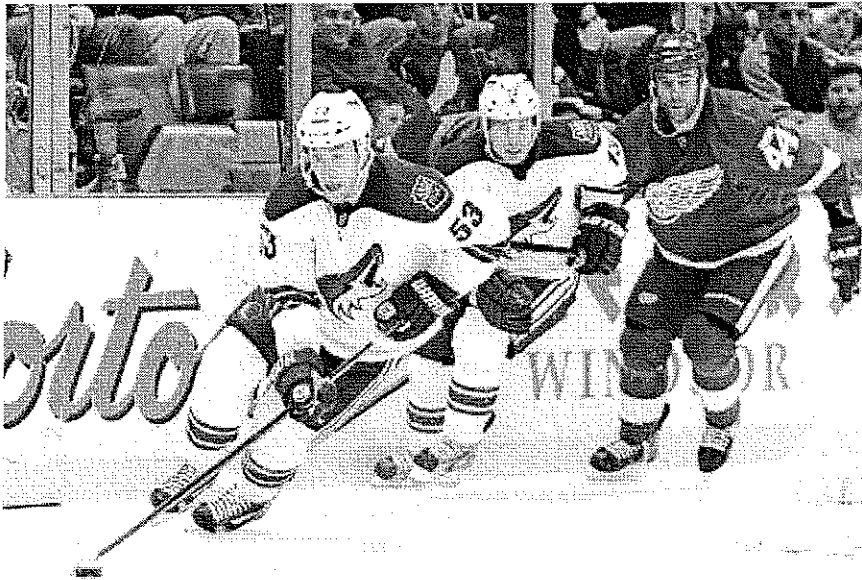
M. Péladeau a affirmé lundi qu'un éventuel déplacement de l'édifice sur un terrain adjacent n'aurait pas d'incidence sur la valeur des droits d'identification que Quebecor a obtenus.

L'homme d'affaires ne s'est pas formalisé du fait que le commissaire de la LNH, Gary Bettman, a visité l'été dernier le domaine du fondateur du conglomérat Power Corporation, Paul Desmarais, dont les journaux sont les principaux concurrents de Quebecor au Québec. «Je n'ai pas vu M. Bettman à Sagard, a-t-il dit. Je ne suis pas allé à Sagard.»

Par ailleurs, M. Péladeau n'a pas été en mesure de commenter un reportage faisant état du possible rachat de l'équipe des Coyotes de Phoenix, une transaction qui priverait Quebecor d'une option pour l'amphithéâtre de Québec. Selon le Phoenix Business Journal, la LNH serait sur le point de conclure une entente pour le rachat de l'équipe par un groupe dirigé par l'ancien chef de la direction des Sharks de San José, Greg Jamison, ce qui permettrait à la ville de l'Arizona de conserver le club sur place.

Publié le 21 février 2012 à 13h35 | Mis à jour le 21 février 2012 à 23h03

La LNH nie la vente des Coyotes de Phoenix



Les Coyotes de Phoenix ont été achetés en 2009 par la LNH au coût de 140 millions \$. Aujourd'hui, la ligue demande 170 millions \$ pour l'équipe.

AP



Stéphanie Martin
Le Soleil

(Québec) Les Coyotes de Phoenix seraient sur le point d'être vendus à un groupe d'acheteurs qui veulent garder l'équipe à Glendale, en Arizona, selon un journal économique de Phoenix. La Ligue nationale a refusé de confirmer l'information.

Selon l'article du journaliste Mike Sunnucks, du *Phoenix Business Journal*, la Ligue nationale de hockey (LNH) serait sur le point de s'entendre avec le groupe de l'ex-chef de la direction des Sharks de San Jose, Greg Jamison. Le déménagement des Coyotes de Phoenix, que plusieurs espèrent voir s'établir à Québec, serait donc remis en question puisque l'objectif de M. Jamison est de faire jouer

l'équipe à Glendale, dans l'arène Jobing.com. Il doit s'entendre à la fois avec la Ville et avec la LNH.

Mais en mi-journée, ni la LNH, propriétaire de l'équipe, ni la Ville de Glendale n'ont voulu confirmer la nouvelle.

Du côté du commissaire adjoint de la LNH, Bill Daly, *Le Soleil* a eu droit à ce bref commentaire, envoyé par courriel: «Il n'y a rien à annoncer à ce moment-ci. L'équipe n'a pas été vendue.» Il a ajouté qu'aucune annonce n'était prévue bientôt. Une réaction qui n'étonne pas l'auteur de l'article.

«La Ligue a nié pratiquement chaque information sur ce front, d'abord en ce qui a trait aux Coyotes, mais elle niait aussi le déménagement des Trashers d'Atlanta à Winnipeg. Alors ce n'est pas surprenant», a commenté Mike Sunnucks, par courriel.

Glendale «très optimiste»

À la Ville de Glendale, la mairesse Elaine Scruggs ne nous a pas rappelés. Mais la porte-parole de la municipalité, Julie Frisoni, a indiqué au téléphone que «la Ville n'émettrait pas de commentaires aujourd'hui sur ces reportages. Notre politique veut que nous ne nous prononcions pas sur les négociations tant qu'elles sont en cours et tant qu'il n'y a pas quelque chose à annoncer».

Mais justement, y aura-t-il quelque chose à annoncer bientôt? «Nous sommes très optimistes», a commenté Mme Frisoni.

L'article a rapidement fait le tour de la blogosphère sportive et des réseaux sociaux mardi matin. Des internautes de Phoenix, mais aussi de Québec et de Seattle, deux villes qui lorgnaient du côté de l'Arizona pour obtenir une équipe de hockey, ont relayé la nouvelle. Mais il s'en trouvait aussi pour douter fortement que cette fois-ci soit la bonne, après quelques tentatives avortées de vente de l'équipe.

Mardi, en matinée, le conseiller municipal Phil Lieberman était à l'affût des informations concernant la possible vente des Coyotes. Le présentateur sportif Tim Ring venait de mettre un bémol important sur les ondes de Channel 3 au moment où *Le Soleil* a contacté M. Lieberman.

«Il a dit que bien que trois offres étaient sur la table, aucune d'entre elles n'était près d'être conclue.»

Même son de cloche du côté de Scott Burnside, d'ESPN, qui tweetait que l'annonce de la vente est «très, très prématurée» et que l'on en est encore au statu quo.

Mike Sunnucks, lui, persiste et signe: «La proposition de Jamison a fait du progrès». Mais il admet qu'il est difficile de prévoir la suite des choses, puisque le dossier ressemble à «un énorme tour de montagnes russes».

Le conseiller Lieberman confirme que l'offre du propriétaire des Bulls et des White Sox de Chicago, Jerry Reinsdorf, et de l'avocat John Kaites est encore sur la table, en plus de celle de Greg Jamison. Mais il mentionne un troisième joueur, «un gars riche de Los Angeles», dont il ne connaissait pas l'identité.

«La chose étrange est qu'en tant que membres du conseil municipal, nous devons garder le silence sur ce que nous savons de Jamison, alors que tout le monde parle de lui», s'est indigné le conseiller.

Phil Lieberman est excédé par la lenteur des tractations et souhaite que cette saga se termine bientôt. Mais il annonce déjà qu'il se battra contre toute entente qui lie la Ville de Glendale et qui implique que davantage de fonds publics soient investis dans l'affaire. En ce moment, sous la colonne des dépenses pour le développement économique dans le budget de l'année 2012, la Ville a inclus un montant de 20 millions\$.

«Je vais me battre contre ça. Parce que nous effectuons des coupures dans les bibliothèques, dans les services qui sont le strict minimum. Nous sommes fauchés!»

En 2010, Glendale avait injecté 25 millions \$ dans l'équipe, alors qu'en 2011, 20 millions \$ de fonds publics sont allés dans les coffres de la Ligue nationale de hockey pour la gestion des Coyotes et l'opération de l'aréna Jobing.com. Elle a prévu injecter 20 millions\$ de plus en 2012.

«On ne peut pas continuer comme ça sans couper dramatiquement dans les services auxquels la population a droit.»

M. Lieberman regrette d'ailleurs que deux des trois groupes en lice, soit celui de Jamison et celui de Reinsdorf, négocient en ce moment pour que la Ville leur paie des frais complémentaires pendant des années. Sans vouloir préciser combien, le conseiller parle d'«énormes montants d'argent».

Pour sa part, le groupe de l'homme d'affaires de Los Angeles n'aurait pas cette exigence et serait prêt à payer rubis sur l'ongle. Les trois groupes souhaiteraient garder l'équipe à Phoenix.

Péladeau et Labeaume muets

De passage au Collège François de Laval, pour l'annonce d'un investissement, le président et chef de la direction de Quebecor, Pierre Karl Péladeau, qui sera aussi gestionnaire du futur amphithéâtre de Québec et qui travaille à ramener une équipe de la LNH dans la capitale, n'a pas commenté la nouvelle de la vente possible des Coyotes.

«Je n'ai pas suivi l'actualité, a-t-il déclaré mardi en fin d'avant-midi. J'étais pris ce matin, j'étais avec le maire.»

Au bureau du maire, on était tout aussi avare de commentaires. «La doctrine du maire Labeaume, c'est qu'en ce qui concerne l'amphithéâtre, c'est nous autres. Et quand c'est le hockey, c'est Quebecor», a répété l'attaché de presse de Régis Labeaume, Paul-Christian Nolin.

Greg Jamison n'a pas rappelé *Le Soleil*.

Les Coyotes de Phoenix ont été achetés en 2009 par la LNH au coût de 140 millions \$. Aujourd'hui, la ligue demande 170 millions \$ pour l'équipe.

Partager Recommander { 22 } Tweeter { 8 } 0

Publié le 22 février 2012 à 05h00 | Mis à jour à 07h34

Greg Jamison, un intime de la LNH



Greg Jamison



Pierre Couture
Le Soleil

(Québec) Greg Jamison, l'homme d'affaires qui veut acheter et conserver les Coyotes à Phoenix, est loin d'être un inconnu des autorités de la Ligue nationale de hockey (LNH).

Jamison a été associé durant 13 années avec les Sharks de San Jose. En 2002, il a d'ailleurs mené un groupe de 11 hommes d'affaires (dont lui-même) de la région de San Jose à l'acquisition des Sharks. Il est alors devenu actionnaire de l'équipe tout en étant le chef de direction de la Sharks and Silicon Valley Sports&Entertainment (SVS&E), la compagnie mère des Sharks.

Lors de son arrivée à titre d'actionnaire des Sharks, l'équipe valait 140 millions \$US. L'an dernier, la valeur de cette franchise était estimée à 215 millions\$US, selon le magazine financier Forbes.

Pendant les 13 ans de Jamison à la tête des Sharks, l'équipe s'est également qualifiée 11 fois pour les rondes éliminatoires.

Un réseau établi

Dans les cercles intimes de la LNH, le commissaire Gary Bettman connaît surtout Greg Jamison pour l'avoir côtoyé de près pendant plus de 10 ans lors de différentes rencontres des gouverneurs de la LNH. Greg Jamison a aussi dirigé plusieurs comités au sein de l'exécutif de la LNH.

Son réseau de «connaissances» et de «contacts» dans la LNH ne serait d'ailleurs plus à faire, assure-t-on.

À San Jose, Greg Jamison est également connu pour avoir érigé une structure financière solide et fiable autour de l'organisation des Sharks. En plus de la gestion quotidienne de l'équipe, Jamison avait aussi à gérer l'amphithéâtre des Sharks, le HP Pavilion, leur centre d'entraînement et d'autres pavillons sportifs associés dans la région de San Jose.

Le modèle d'affaires des Sharks s'inspire d'ailleurs de ce qui se fait maintenant un peu partout en Amérique du Nord dans le sport professionnel où un propriétaire ne possède plus seulement une équipe sportive, mais aussi l'amphithéâtre et ses différentes composantes (franchises de restauration, espaces de stationnement, etc.).

Question d'occuper à l'année le HP Pavilion, la Sharks and Silicon Valley Sports&Entertainment a ainsi mis sur pied une compagnie de gestion d'événements.

À Phoenix, Greg Jamison croit être capable de reproduire ce modèle d'affaires avec comme partenaires des hommes d'affaires locaux, dont l'ancien joueur Jeremy Roenick, qui a déjà évolué pour les Sharks et les Coyotes.

Greg Jamison aura fort à faire: au cours des deux dernières années, les Coyotes de Phoenix ont essuyé des pertes estimées à plus de 60 millions\$US.

La Ville de Glendale, propriétaire du Jobing.com Arena, a toutefois épongé une partie de ces pertes en pompant 45 millions \$US de fonds publics dans l'aventure.

Partager

Recommander

Tweeter



0

Publié le 22 février 2012 à 05h00 | Mis à jour à 09h27

Bell et evenko ne seront pas poursuivies pour lobbyisme



François Casgrain, commissaire au lobbyisme du Québec, s'est dit «déçu» de la décision du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) rendue publique mardi.
Photothèque Le Soleil



Valérie Gaudreau et
Stéphanie Martin
Le Soleil

(Québec) Les compagnies Bell et evenko ne seront finalement pas poursuivies pour avoir négocié avec la Ville de Québec sans être inscrites au Registre des lobbyistes pour la gestion de l'amphithéâtre. Une décision qui déçoit le commissaire au lobbyisme.

Dans un communiqué, le commissaire François Casgrain s'est en effet dit «déçu» de la décision du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) rendue publique mardi.

La porte-parole Louise-Andrée Moisan a toutefois précisé que le commissaire au lobbyisme respectait la décision. «Mais nous ne partageons pas son avis. Nous

pensons qu'il était possible d'établir la culpabilité des défendants dans le dossier», a-t-elle indiqué en fin de journée.

Quelques minutes plus tôt, le DPCP avait informé dans un communiqué qu'«aucune poursuite pénale ne sera intentée à la suite de l'enquête du commissaire au lobbyisme dans le dossier du nouvel amphithéâtre».

«Le DPCP n'est pas raisonnablement convaincu de pouvoir établir la culpabilité des défendeurs à l'égard des communications d'influence, au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, identifiées par l'enquête», peut-on lire dans le communiqué.

Bell et evenko s'exposaient toutefois à des poursuites pénales plutôt symboliques, allant de 500 à 25 000\$.

Cette décision du DPCP survient deux mois après qu'il s'est vu confier le résultat de l'enquête du commissaire au lobbyisme sur les négociations entourant la gestion du futur amphithéâtre.

Selon le commissaire au lobbyisme, L'Aréna des Canadiens (connue sous le nom d'evenko) n'était pas inscrite au Registre. Bell s'était inscrite le 10 mai 2011, alors que les premières discussions avec la Ville de Québec ont eu lieu le 25 janvier 2011, un peu moins de quatre mois plus tôt.

Quebecor, qui a finalement obtenu le contrat de gestion de l'amphithéâtre, s'en était tirée avec un blâme sans conséquence, puisque même si elle s'est aussi inscrite au Registre après avoir commencé ses discussions avec l'administration Labeaume, les faits reprochés remontent à plus d'un an, soit au-delà du délai de prescription.

Du côté de Bell, on n'a pas voulu émettre de commentaires à la suite de la décision du DPCP.

Evenko n'a pas répondu à la demande d'entrevue du *Soleil*.

Au cabinet de Régis Labeaume, son attaché de presse, Paul-Christian Nolin, a indiqué que le maire ne ferait «aucun commentaire».

Partager

Recommander

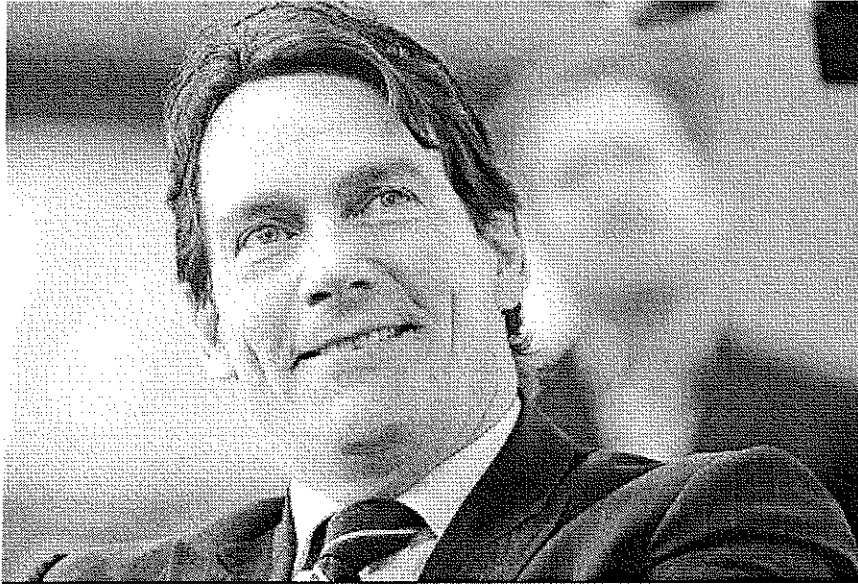
Tweeter

0

0

Publié le 21 février 2012 à 16h52 | Mis à jour le 21 février 2012 à 23h11

Amphithéâtre: un autre endroit ne change rien pour Péladeau



Le pdg de Quebecor, Pierre Karl Péladeau



Valérie Gaudreau

Le Soleil

(Québec) Construire l'amphithéâtre à l'hippodrome ne changera rien au montant que Quebecor payera pour apposer son nom sur l'édifice.

Le maire Régis Labeaume peut donc être rassuré. Les montants de «droits de nommer» prévus dans l'entente signée en septembre ne seront pas renégociés à la baisse si l'amphithéâtre est construit à un endroit moins visible, a confirmé hier le patron de Quebecor. «Pas du tout», a lancé Pierre Karl Péladeau lorsque questionné sur cette possibilité en marge d'une conférence de presse mardi matin.

Dans son entente avec la Ville, Quebecor s'engage à verser

63,5 millions\$ pour le nom du nouveau colisée pendant 25 ans et une moyenne de 5 millions\$ de loyer par an avec une équipe de la Ligue nationale de hockey. Sans club, ces montants baissent à 33 millions\$ et 3,15 millions \$.

D'abord prévu à l'angle du boulevard Hamel et de l'autoroute Laurentienne, le futur colisée a maintenant de plus en plus de chances de se retrouver à l'hippodrome, une option qui permettrait d'éviter de 30 à 40 millions\$ de frais de décontamination.

Mardi, Pierre Karl Péladeau a dit qu'il appuiera l'emplacement final choisi par les autorités municipales.

«C'est un équipement qui appartient à la collectivité, c'est le propriétaire qui va prendre ses décisions. En ce qui nous concerne, on a toujours travaillé très étroitement avec la Ville et nous avons l'intention de continuer.»

Le président de Quebecor s'est aussi dit «tout à fait confiant» qu'il sera possible d'avoir une idée finale des coûts du bâtiment pour le 31 mars, date butoir à laquelle la Ville de Québec ou Quebecor peut encore se retirer du projet si les coûts sont dépassés «de façon significative».

Dans son état actuel, le programme fonctionnel et technique (PFT) contient pour plus de 550 millions\$ de possibilités d'équipements. Le comité directeur de l'amphithéâtre doit d'ici six semaines faire des choix pour faire entrer le tout dans le budget prévu de 400 millions\$.

«Le projet continue à bien avancer. Les dates limites approchent bientôt et j'ose espérer que nous allons être capables de les rencontrer. Je n'ai pas de doute que nous allons être capables.»

Pierre Karl Péladeau estime aussi qu'il est trop tôt pour évoquer un possible dépassement de coûts. «C'est prématuré. Pour l'instant, on a beaucoup de travail à faire, a-t-il dit. Il faut entrer dans le détail des chiffres qui ont été présentés relativement récemment. Pour l'instant, il est prématuré de tirer quelque conclusion que ce soit.»

La nomination de Rousseau saluée

Le grand patron de Quebecor a aussi salué la nomination de l'homme d'affaires et ex-président d'Équipe Québec Claude Rousseau comme conseiller spécial du maire Régis Labeaume au sein du comité directeur chargé de faire des choix cruciaux pour l'amphithéâtre. «C'est une très bonne nouvelle. Claude Rousseau est un grand professionnel», a-t-il commenté.

Les deux hommes se sont rencontrés lors d'une rencontre de travail avec le maire Régis Labeaume mardi matin.

Partager

Recommander

3

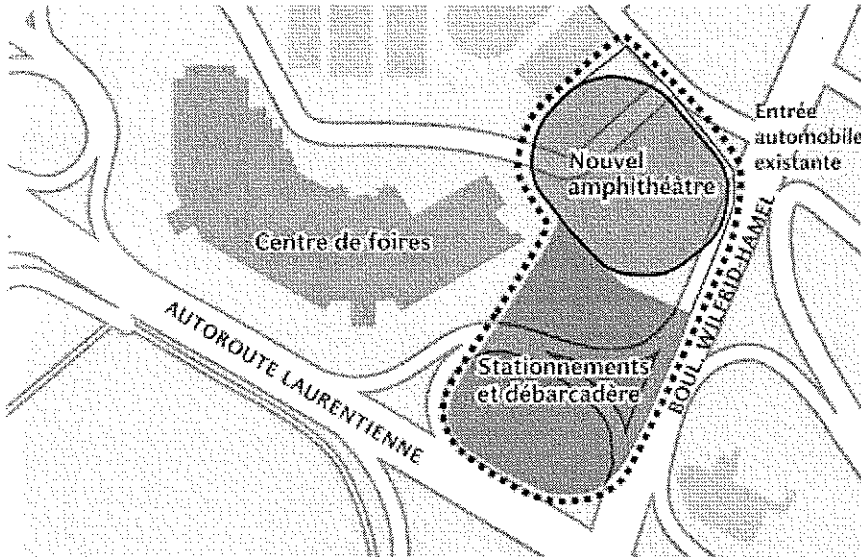
Tweeter

9

0

Publié le 22 février 2012 à 05h00 | Mis à jour à 09h18

Site de l'amphithéâtre: Vivre en Ville préfère l'option Hamel



Les plans dévoilés en septembre, qui situaient alors l'amphithéâtre tout près de l'entrée principale d'ExpoCité, sur le boulevard Hamel
Image tirée du dossier de l'entente



Stéphanie Martin
Le Soleil

(Québec) Il faut envisager de dépenser plus d'argent pour implanter l'amphithéâtre près de Hamel et, par la même occasion, décontaminer des sols qui devront l'être tôt ou tard.

C'est l'avis de l'organisme Vivre en ville, attentif aux tergiversations entourant la localisation de l'édifice. «On suit avec inquiétude depuis quelques jours les décisions sur la localisation. Et l'idée de l'envoyer à l'hippodrome, pour nous, ça ne fait pas vraiment de sens», a soutenu mardi le président de Vivre en ville, Alexandre Turgeon.

Selon l'organisme, qui fait la promotion du développement durable dans l'urbanisme et

l'aménagement du territoire, la position ferme du gouvernement sur la nécessité de ne pas dépasser les 400 millions\$ dans ce projet est illogique.

Une chose est certaine, le terrain en bordure de Hamel est contaminé. Il serait irresponsable de faire comme si on l'ignorait, plaide M. Turgeon. «Il y a des programmes qui existent pour la décontamination des sols, et si ce n'est pas l'amphithéâtre qui va là, il va falloir que le gouvernement contribue de toute façon à la décontamination des sols, un jour ou l'autre.»

Il y a en ce moment une occasion qu'il ne faudrait pas rater, poursuit-il, mais pour ce faire, il faut que le gouvernement provincial arrête de s'entêter à inclure le coût de la décontamination dans la facture de l'amphithéâtre et qu'il contribue de façon significative au nettoyage du site.

Questionné lundi sur la possibilité de faire appel aux programmes de subventions gouvernementales sur la décontamination des sols, le maire Régis Labeaume avait laissé entendre que les sommes offertes étaient dérisoires pour un projet de cette ampleur.

«Il y a probablement un incitatif insuffisant dans les programmes gouvernementaux», convient Alexandre Turgeon.

Quant à l'emplacement de l'amphithéâtre, M. Turgeon est convaincu que le site situé au coin de Hamel et Laurentienne est plus approprié. Un amphithéâtre sur le terrain de l'hippodrome sera noyé dans une mer de stationnements, un incitatif de moins à prendre le transport en commun, selon lui.

Partager

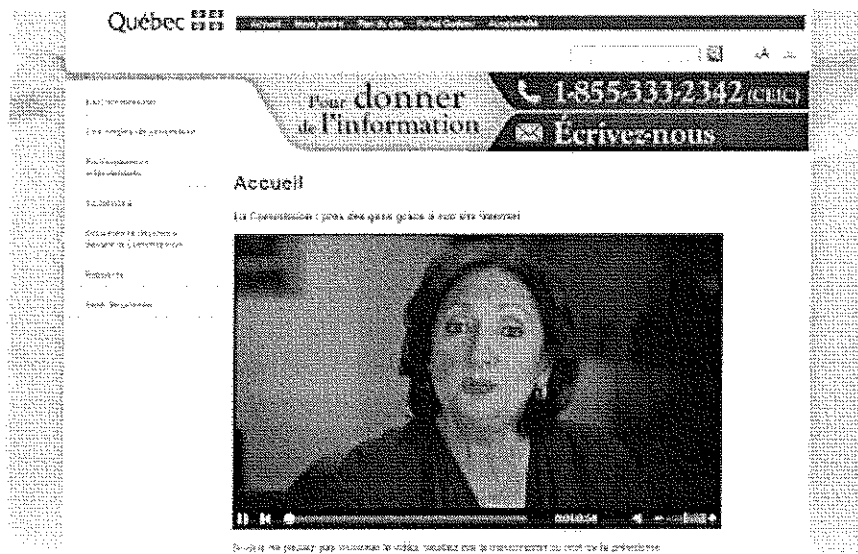
Recommander

Tweeter

0

Publié le 21 février 2012 à 11h13 | Mis à jour le 21 février 2012 à 21h22

La juge Charbonneau lance un appel au public



Simon Boivin
Le Soleil

(Québec) La juge France Charbonneau en appelle à tous les Québécois afin d'aider la commission d'enquête sur l'industrie de la construction à aller au fond des choses.

Mardi, la commissaire a fait sa première sortie publique depuis sa nomination, en octobre, à travers un enregistrement télévisé, pour faire état de la « progression » des travaux.

Depuis plusieurs semaines, indique-t-elle, les avocats et les enquêteurs de la commission sont à pied d'oeuvre pour dénicher des éléments de preuve « qui établiraient des stratagèmes de collusion et de

La juge Charbonneau s'adresse au public dans une vidéo.

corruption ». Elle se dit « très satisfaite » de l'avancement des travaux.

La commissaire Charbonneau demande à ce que « tous contribuent » de manière à « faire la lumière » sur la situation. Elle et son équipe doivent se déplacer à travers les régions du Québec pour obtenir des informations et elles espèrent une récolte fructueuse.

« Si vous êtes informés de pratiques douteuses relatives à l'octroi ou à la gestion de contrats de construction dans votre municipalité, votre hôpital, votre école, votre commission scolaire, un ministère, un organisme public ou parapublic, une société d'État ou une firme privée mettant en cause des contrats publics de construction, il est essentiel que vous nous informiez le plus rapidement possible », a déclaré la commissaire Charbonneau.

Une ligne téléphonique (1 855 333-2342) et un site Internet ont été mis sur pied. La juge assure que les renseignements pourront être transmis en toute sécurité et de façon confidentielle.

La formule choisie pour communiquer son message, un enregistrement disponible sur Internet, a permis à la juge de la Cour supérieure d'éviter les questions de journalistes. « Les commissaires ont un devoir de réserve, explique le responsable des communications, Richard Bourdon. Ils ne peuvent commenter ou répondre aux questions. »

En mai, la commissaire fera une déclaration d'ouverture, et les demandes de ceux qui veulent participer aux travaux seront traitées. Sans pouvoir dire qui seront les premiers témoins, M. Bourdon assure que les audiences publiques débiteront avant l'été. Les travaux se poursuivront pendant la saison estivale, mais les audiences publiques feront relâche en juillet et en août.

La commissaire est appuyée dans son travail par l'ex-vérificateur général Renaud Lachance et le constitutionnaliste Roderick A. Macdonald. Une équipe d'enquêteurs et de procureurs composée notamment de Me Sylvain Lussier, qui a aussi travaillé à la commission Gomery, complète le tableau.

Liens avec les partis politiques

Le mandat prévoit que la commission se penche sur l'existence de stratagèmes dans l'octroi et la gestion de contrats publics dans l'industrie de la construction et les liens possibles avec le financement des partis politiques.

Pour le ministre des Transports, Pierre Moreau, qui a demandé à son ministère de collaborer avec la commission, l'appel au public ne risque pas de faire crouler les travaux sous une montagne d'allégations à vérifier. «Il y a des procureurs chevronnés capables de faire la part des choses», dit-il.

Le Parti québécois, qui songe à demander un statut de participant, ne s'inquiète pas du temps pris par la commission. «Le mandat est colossal, a reconnu le péquiste Bertrand St-Arnaud. C'est normal que ça prenne un certain nombre de mois.» M. St-Arnaud n'a pas voulu commenter l'impact de la commission Charbonneau sur le calendrier électoral du premier ministre Jean Charest.

À la Coalition avenir Québec, le chef François Legault trouve pour sa part que les choses ne vont pas assez vite. «On espère que Mme Charbonneau va accélérer le rythme», a-t-il commenté.

De son côté, Québec solidaire souhaite que le mandat de la commission soit le plus large possible.

Partager

Recommander 4

Tweeter 2

0

Publié le 22 février 2012 à 05h00 | Mis à jour à 05h00

Charbonneau à l'écoute



Brigitte Breton
Le Soleil

(Québec) 1 855 333-CEIC (2342). Ceux qui depuis 15 ans se taisent et ferment les yeux sur des pratiques douteuses et illégales dans l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction vont-ils répondre à l'invitation de la juge France Charbonneau et composer ce numéro? Souhaitons-le. S'attaquer à la loi de l'omerta est la meilleure façon de comprendre, d'ébranler et d'éliminer un système corrompu et mafieux.

«La collusion se nourrit du secret de quelques-uns et prolifère dans le terreau de l'insouciance générale», écrivait cet automne l'ancien président de l'Unité anticollusion, Jacques Duchesneau, dans un rapport explosif qui a forcé la mise sur pied d'une véritable commission d'enquête à laquelle s'opposait le gouvernement Charest depuis plus de deux ans.

Dans le cadre de ses travaux au ministère des Transports, l'ex-policier a réussi à obtenir plus de 500 témoignages. Des informations qui ont permis à l'Unité anticollusion de produire un rapport étalant l'ampleur du problème de collusion, de corruption et de trafic d'influence entourant les activités du ministère des Transports.

La juge Charbonneau invite à son tour les Québécois à délier leur langue, à signaler à sa commission les pratiques douteuses observées dans une municipalité, un hôpital, une commission scolaire, un ministère, un organisme public ou parapublic, une société d'État ou une firme privée. Elle leur assure qu'ils peuvent le faire en toute sécurité, en toute confidentialité.

Espérons que la bonne réputation, la compétence et l'indépendance de la juge Charbonneau, de l'ex-vérificateur général Renaud Lachance et du juriste Roderick A. Macdonald en convaincront certains de passer à l'action. Ce n'est pas un déshonneur de dénoncer des crapules, des voleurs.

Le champ d'investigation est vaste. On peut facilement imaginer qu'il y aura de tout dans cet appel à tous et qu'il faudra un travail de moine aux membres de la commission pour séparer le bon grain de l'ivraie. Mais peut-on vraiment se priver de renseignements dont certains peuvent s'avérer précieux? Cette façon de faire peut permettre de s'immiscer dans des milieux jusqu'à maintenant tenus étanches. Le recoupement d'informations peut aussi permettre d'explorer une piste, de déceler les ficelles d'un plus vaste réseau.

Ces dernières années, des reportages dans les médias et le rapport de l'Unité anticollusion ont fait réaliser aux Québécois qu'ils se faisaient avoir, que des fonds publics étaient utilisés à des fins personnelles ou partisans. «Dans le dossier de la construction et des contrats publics, on est huit millions à se faire flouer, à trop payer. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut s'insurger contre ça?», demandait en janvier Jacques Duchesneau, en entrevue au *Devoir*.

Jusqu'à maintenant, l'Unité permanente anticorruption (UPAC), créée il y a un an, et sa brigade Marteau n'ont pas réussi à prendre de gros poissons dans leurs filets et semblent souvent s'embourber dans des tracasseries administratives et organisationnelles. Malgré les 30 millions\$ accordés à l'UPAC, le public attend encore de voir des bandits derrière les barreaux.

La commission Charbonneau, qui précisera en mai le calendrier de ses travaux, n'est ni un procès criminel, ni un procès civil. Sa raison d'être est de percer les stratagèmes de collusion et de corruption, de détecter la présence du crime organisé et d'identifier des solutions pour mettre fin aux pratiques illégales et déloyales.

Si personne ne parle, si personne ne collabore, il n'aura servi à rien de réclamer la tenue d'une commission d'enquête pour faire le ménage et assainir les pratiques dans l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. Il faut être conséquent, et patient.

point de vue Pierre-Olivier DesMarchais, doctorant en droit à l'Université Laval

La Ville doit décontaminer le terrain

Les études menées récemment par la Ville de Québec sur la qualité des sols du futur amphithéâtre ont confirmé la présence de contaminants. On apprend également que les coûts reliés à la décontamination oscilleraient entre 30 et 40 millions \$.

La Ville a annoncé son intention de revoir les plans afin d'analyser la possibilité de construire le bâtiment sur le terrain de l'hippodrome. Cette décision permettrait ainsi aux autorités de respecter le budget initial de 400 millions \$. Toutefois, une question fondamentale demeure : qu'est-ce que la Ville a l'intention de faire avec le fameux terrain contaminé? Par ailleurs, est-ce que la réhabilitation des terrains peut réellement alimenter les mauvaises langues qui reprocheront au maire les dépassements de coûts? Peut-être!

Mais peu importe. Étant donné que la Ville devra un jour ou l'autre retirer les contaminants, pourquoi ne pas le faire immédiatement dans le cadre de ce projet phare au lieu de refiler, comme d'habitude, la facture aux générations futures?

Depuis plusieurs années, la Ville de Québec fait la promotion et propose des projets qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable. On peut penser à la création d'un éco-quartier dans le secteur d'Estimauville, à son plan de mobilité durable et à son intention de bâtir une usine de biométhanisation pour traiter les déchets organiques.

Aujourd'hui, alors que l'occasion est offerte à la Ville de mettre en application les principes

du développement durable, on comprend un peu moins, voire mal, son intention de vouloir changer l'emplacement du futur amphithéâtre pour éviter le processus de décontamination.

IL MANQUE UN JOUEUR

Malgré les annonces des derniers jours, il semble qu'un important bailleur de fonds manque toujours à l'appel et nous ne parlons pas du groupe Quebecor, mais bien du gouvernement provincial. En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, loi-cadre en matière de protection de l'environnement au Québec, le ministre de l'Environnement et des Parcs pourrait ordonner à la Ville de lui soumettre une étude de caractérisation ainsi qu'un plan de réhabilitation énonçant les mesures qui seront mises de l'avant afin d'assainir les sols.

La réhabilitation des terrains devrait servir de prétexte au lieu de constituer un obstacle

Étant donné qu'il s'agit d'un pouvoir purement discrétionnaire, le ministre a toute la latitude voulue pour intervenir ou non. Néanmoins, il ne peut demeurer silencieux. Le ministre doit faire part de sa décision... Si son désir est de ne pas agir, il doit assumer publiquement son inaction!

Avons-nous besoin de rappeler que, depuis 2006, le gouvernement doit tenir compte, dans ses interventions, de l'ensemble des



Les coûts reliés à la décontamination oscilleraient entre 30 et 40 millions \$, dans le cas du premier emplacement choisi, près de l'autoroute Laurentienne. — PHOTO YVES TREMBLAY, PHOTOHELICO.COM

principes énoncés dans la Loi sur le développement durable? Cette loi propose un nouveau cadre de gestion qui vise essentiellement à imposer une certaine cohérence chez les décideurs.

Parmi les principes phares de la loi, on retrouve l'équité inter-générationnelle, la protection de l'environnement, la prévention et le pollueur-payeur. Tout autant de principes qui doivent guider la prise de décisions dans le cas de la construction du futur amphithéâtre.

On pourrait certainement reprocher au gouvernement, sur

la base de ces principes, de ne pas intervenir dans le dossier afin de convaincre la Ville de décontaminer le terrain conformément à la loi. En toute logique, la réhabilitation des terrains devrait servir de prétexte à l'emplacement du futur amphithéâtre au lieu de constituer un obstacle.

MAUVAISE GESTION

Le projet du futur amphithéâtre de Québec révèle l'étendue d'une gestion déficiente des matières résiduelles au cours du dernier siècle. À l'époque, les terrains d'ExpoCité

hébergeaient un dépotoir à ciel ouvert.

Aujourd'hui, les autorités ont la chance de corriger cette situation malheureuse en réhabilitant un terrain qui ne respecte pas les normes environnementales. En choisissant de décontaminer les sols, la Ville et le gouvernement choisissent également d'être équitables envers les générations futures. Il s'agirait sans doute d'une décision qui s'inscrit dans le cadre d'un développement que l'on appelle «durable». Mais cela demande du courage et de l'intégrité...

LNH

AMPHITHÉÂTRE

Québec toujours en lice



PHOTO STEVENS LEBLANC

■ Pierre Karl Peladeau a assuré que le projet d'amener une équipe de la LNH à Québec continuait à bien avancer.

Les coûts de décontamination et l'arrivée d'un conseiller spécial épauler le maire Labeaume dans le projet d'amphithéâtre ne nuisent pas, pour l'instant, à la candidature de Québec pour une équipe de la LNH.

ANNIE SAINT-PIERRE
ET KARINE GAGNON
Le Journal de Québec

C'est ce que soutient le grand patron de Quebecor et promoteur d'une franchise de hockey à Québec, M. Pierre Karl Peladeau. Il se dit convaincu que la problématique des derniers jours autour de la construction du nouvel amphithéâtre ne devrait pas entacher le dossier de Québec auprès du commissaire de la LNH, Gary Bettman.

« Non, je ne crois pas. C'est un projet d'envergure et j'ose espérer qu'on gardera en mémoire que c'est une infrastructure publique qui entraînera le développement social et économique de cet endroit-là », a dit M. Peladeau au Journal hier, à l'issue de l'annonce d'un soutien financier au collège François-De-Laval.

« Comme tant d'autres endroits, il faut que l'amphithéâtre de Québec soit un pôle d'attraction... Oui, il y a des contraintes budgétaires et il y a une responsabilité sociale à assumer », a-t-il poursuivi.

M. Peladeau a affirmé qu'il n'était pas au fait des rumeurs voulant qu'un groupe ait manifesté son intention de garder les Coyotes à Phoenix. Il a assuré que le projet continuait à bien avancer.

Inquiétudes prématurées

M. Peladeau s'est également dit confiant que la date butoir du 31 mars soit respectée. Rappelons qu'en vertu de l'entente entre Québecor et la Ville, cette dernière pourrait décider de se retirer à cette date, si l'avait que les coûts de 400 M\$ devaient être dépassés de façon significative.

Selon le pdg de Quebecor, il est prématuré de s'inquiéter d'un dépassement de coûts. « Pour l'instant, on a beaucoup de travail encore à faire. Il faut rentrer dans le détail des chiffres qui ont été présentés relativement récemment, et pour l'instant, il serait prématuré de tirer quelque conclusion que ce soit. »

Une rencontre de travail a d'ailleurs eu lieu hier matin entre M. Peladeau, le maire et Claude Rousseau, nouveau conseiller spécial au dossier de M. Labeaume. « Je pense que c'est une bonne chose, un conseil supplémentaire, pour s'assurer que le maire puisse prendre les meilleures décisions, a commenté M. Peladeau. Je pense que c'est une très bonne nouvelle, car Claude Rousseau est un grand professionnel. »

En ce qui a trait au déplacement de l'amphithéâtre sur le site d'ExpoCité, M. Peladeau répond que « comme vous le savez, c'est un amphithéâtre qui appartient à la collectivité. C'est le propriétaire qui va prendre ses décisions. En ce qui nous concerne, on a toujours continué de travailler très étroitement avec la Ville et nous avons l'intention de continuer dans le même esprit. »

karine.gagnon@journaldequebec.com

DÉPASSEMENT DE COÛTS

« On voit qu'il faut travailler plus fort »

— Sam Hamad

KARINE GAGNON
Le Journal de Québec

Après avoir évoqué en matinée un dépassement de coûts potentiel dans le dossier de l'amphithéâtre, le ministre Sam Hamad est revenu sur ses propos pour assurer que l'objectif était toujours de terminer le projet pour 400 millions de dollars.

Saluant la nomination de Claude Rousseau, le ministre Hamad dit voir le signal que tous mettent l'effort nécessaire pour voir et s'assurer que les budgets seront respectés. « C'est à dire qu'il y a des indications qui disent qu'il y a un dépassement de coûts. Maintenant, il faut travailler ensemble pour régler ce problème-là », a-t-il affirmé.

Contrairement au maire qui se disait nerveux à l'approche de la date butoir, lundi, M. Hamad a assuré qu'il avait déjà vu neiger et n'était pas nerveux. Il a tout de même qualifié de « grand défi » le fait de ramener la PFT de 550 à 400 M\$.

« Maintenant, on voit qu'il faut travailler plus fort. On voit qu'il y a un dépassement de coûts potentiels, a-t-il répété. Monsieur le maire et Claude

Rousseau veulent regarder les coûts et c'est un bon geste. »

Déplorant que ses propos aient été repris hors contexte, a-t-on fait valoir au cabinet de M. Hamad, le ministre y est allé d'une nouvelle déclaration en après-midi, à l'Assemblée nationale. « Tout le monde travaille pour respecter les 400 M\$, a-t-il dit. Nous, on a toujours dit : on a 200 M\$ de budget qu'on a mis, c'était notre engagement et c'est notre maximum. »

Pas étonnant

Pour la ministre Michelle Courchesne, il n'est pas étonnant que le maire soit nerveux, comme il s'agit d'un équipement magistral. Elle explique qu'il est normal de mettre un prix en dollars actuels sur chacun des besoins contenus dans une étude de besoins, pour ensuite faire les bons choix et éviter les mauvaises surprises.

La prochaine étape, a précisé la ministre, c'est d'arriver à respecter le budget

de 400 millions de dollars. La nomination de M. Rousseau représente un bon soutien pour le comité en ce sens, selon elle.

Au cabinet du maire Labeaume, son attaché de presse, Paul-Christian Nolin, s'évertue à répéter que le Plan fonctionnel et technique (PFT) contient tout l'éventail de possibilités qui pourraient s'intégrer au futur amphithéâtre.

« Mais c'est toujours le même objectif, a réitéré M. Nolin. Nous travaillons pour un projet de 400 M\$. »

*Avec la collaboration de Geneviève Lajoie



MICHELLE COURCHESNE
Prés. du Conseil du trésor

À LIRE
LES COYOTES NE BOUGENT PAS
SPORTS
PAGES 92 ET 93

AMPHITHÉÂTRE

Pas de poursuites

Contre l'avis et au grand dam du Commissaire au lobbyisme, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a décidé, hier, de ne pas intenter de poursuites pénales contre Bell ni evenko dans le dossier de l'amphithéâtre de Québec.

Un rapport des enquêteurs du Commissaire au lobbyisme avait pourtant conclu que ces deux compagnies avaient contrevenu à la loi. Des « activités de lobbyisme auprès de titulaires de charges publiques de la Ville de Québec » ont été exercées par evenko, alors même que le haut dirigeant de la compagnie, Pierre Boivin, n'était pas inscrit au Registre des lobbyistes, avaient-ils détaillé. Or, le DPCP « n'est pas raisonnablement convaincu de pouvoir établir la culpabilité des défenseurs à l'égard des communications d'influence », lit-on dans un communiqué.

TAÏEB MOALLA

ÎLOT IRVING

Sans logements sociaux

L'îlot Irving n'est pas à vendre, mais si un projet immobilier y voit le jour, ce sera sans logements sociaux, a assuré, hier, le propriétaire du terrain, GM Développement.

MARC-ANDRÉ GAGNON

Le Journal de Québec

« On n'a pas l'intention de vendre le terrain », a indiqué Danièle Audet, porte-parole du promoteur immobilier.

Lundi, en marge de la séance du conseil municipal, la conseillère du district des Faubourgs, Chantal Gilbert, a déclaré qu'elle craignait de voir le terrain de l'îlot Irving être mis en vente, et le stationnement qui s'y trouve, carrément s'effondrer.

Vérification faite auprès du promoteur GM Développement, un projet d'immeuble résidentiel est toujours sur la table.

Six étages maximum

Si peu de détails sont disponibles sur ce projet, celui-ci devra à tout le moins respecter la réglementation actuelle, qui fixe à six le nombre maximal d'étages.

GM Développement et la Ville de Québec souhaitaient modifier le zonage pour permettre au promoteur d'atteindre neuf étages, sur 33 % du futur immeuble. En guise de compromis, le promoteur prévoyait inclure une vingtaine de logements sociaux et un stationnement sou-



CHANTAL GILBERT
Conseillère

terrain d'une vingtaine de cases. La modification au zonage a toutefois été rejetée par voie de référendum.

Déception

« Un projet qui respecte le zonage, mais qui n'inclut pas de logements sociaux n'est pas plus acceptable pour nous », a réagi, hier, Mathieu Houle-Courcelles, organisateur communautaire au Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, qui appuyait le promoteur dans le projet de logements sociaux.

Un projet 100 % condos était ce que craignait le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste depuis le début, selon M. Houle-Courcelles.

GM Développement prévoit tenir un point de presse, « le plus tôt possible » afin de présenter, dans son ensemble, le nouveau projet d'immeuble à l'îlot Irving.